

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3733)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL26

présenté par
M. Pont, rapporteur

TITRE

Après la seconde occurrence du mot :

« de »,

rédigier ainsi la fin du titre du projet :

« sa caducité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tire les conséquences de la suppression de l'article 3 sur le titre du projet de loi.